



Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Travaux de remplacement des
diffuseurs d'air de la file 2 du
bassin biologique et du pont
racleur – station d'épuration
de BEAUVAIS



Données STEP Beauvais et membranes

- Mise en service de la station d'épuration de Beauvais en juin 1997 (11 communes rattachées à cette installation) : double file de traitement
- Capacité de traitement 110 000 EH (Bassins biologiques couverts) – Volume d'un bassin biologique 13700 m³ (hauteur utile 8,0 m) et 850 diffuseurs d'air
- 1^{er} remplacement des membranes en 2000 dans le cadre de la garantie
- Durée de vie moyenne des membranes : 15 ans
- Inspection par plongeur du fond des bassins en février 2015 et mai 2016 ⇒ gros volumes de filasses autour des rampes de diffuseurs, consistance dure et donc décolmatage à haute pression



Actions d'information et de communication

- Information du service chargé de la Police de l'Eau en application des dispositions de l'article 16 de l'arrêté du 21 juillet 2015.
- Travaux en hiver : meilleure oxygénation du cours d'eau et débit normalement plus élevé : **décembre 2017**
- Courrier d'information communes, associations de pêche, fédération de Pêche : **mi-décembre 2017**
- Communiqué de pression : journaux et radios locaux : **début février 2017**
- Diffusion comptes rendus : SIVT, AFB (ex ONEMA), fédération de Pêche, DDT de l'Oise



Mesures de réduction et de suivi de l'impact des travaux

- Double file : 50 % de la capacité de traitement
- Arrêt des apports extérieurs hors curage réseaux EU
- Tamponnement des volumes traités 4000 m³ sur 12000 m³/j
- Maintien en service par pompage des deux clarificateurs (sauf 3 semaines) et évacuation en CET de plus de 600 m³ de boues et de filasses
- Travaux en hiver : meilleure oxygénation du cours d'eau et débit normalement plus élevé
- Suivi hebdomadaire de la qualité du cours d'eau et /s de la qualité du rejet
- Analyses hydrobiologiques à l'été 2017 sur 4 points de mesures : amont et aval STEP Beauvais, amont STEP Rochy-Condé et amont STEP Hermes
- Evacuation des boues en compostage



Planning des travaux

- Vidange bassin par pompage : 25 janvier
- Vidange bassin par camion hydrocureur ou excavatrice : 2 février (1100 m³)
- Curage dépôts en fond de bassin et évacuation en CET (650 m³): 24 février – 24 mars
- Vidange clarificateur et remplacement pont racleur : 9 mars – début avril
- Démontage et remplacement membranes, essai de bullage : 25 mars – 17 avril
- Remise en service clarificateur : début avril
- Remplissage bassin biologique : 17 au 24 avril
- Délai de retour à un fonctionnement normal : 1 mois après remise en service du bassin

Impact des travaux

- Rendement élimination pollution carbonée : 75 % (sauf départs de boues)
- Rendement élimination azote : 20 %
- Rendement élimination phosphore : 40 %
- Mousse au rejet de la station d'épuration
- Départs occasionnels de boues (aspect noir)



